



**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain Hager, Président.

**Délégués titulaires :**

**Mesdames** AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

**Messieurs** BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

**Absents :** CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

**Suppléants :** M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES  
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain  
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe  
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

**113-2026- Demande de subvention pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce**

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la compétence obligatoire de la CCAM en matière de développement économique de son territoire, en particulier la mise en oeuvre d'une politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.

La Banque des territoires a mis en place depuis le 2 février 2026 un nouveau dispositif de co-financement de postes de managers de commerce, dont le rôle est d'appliquer l'orientation stratégique du développement du commerce déterminée par l'EPCI auquel ils sont rattachés. Le montant de la quote-part de la Banque des Territoires est plafonné à 20 000 € par an pendant 2 ans (soit 40 000 € maximum).

Cette subvention sera à hauteur de 50% du coût global de rémunération du poste et ne doit pas être supérieure à la partie financée par l'employeur.

Le dossier de demande de subvention doit notamment comprendre une délibération communautaire marquant le soutien du conseil à la stratégie de développement du commerce local, en particulier celui des centres-villes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à faire la demande de subvention pour le co-financement d'un poste de manager de commerce auprès de la Banque des territoires.

LE CONSEIL,

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** M. le Président à solliciter une demande de co-financement d'un poste de manager de commerce auprès de la Banque des territoires

**DIT que** le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

